



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



SNUipp  
FSU 15

Aurillac, le vendredi 8 février 2019

A Monsieur le Recteur  
de l'Académie de Clermont-Ferrand

OBJET : Pressions individuelles sur des enseignants

Monsieur le Recteur,

Sourd aux remarques et aux propositions des enseignants, le Ministère a engagé une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution.

La première vague imposée aux classes de CP et de CE1 avait suscité une levée de boucliers des enseignants mais aussi d'une large partie du monde de la recherche en éducation. Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : la communauté éducative s'accorde à qualifier ces tests d'inadaptés, d'inutiles et source d'échec pour les élèves.

Le 9 janvier le ministère mettait en ligne un descriptif des exercices de la seconde phase qui devait se dérouler du 21 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019.

Des évaluations de mi-CP, présentées comme devant permettre d'apprécier les progrès des élèves en français et en mathématiques et devant définir les ajustements à apporter à l'accompagnement. Là encore, les tests sont centrés sur la maîtrise du décodage, laissant trop peu de place à la compréhension, à l'encodage et à la production d'écrit, sans prendre en compte les progrès en cours et les rythmes d'apprentissages différents d'un élève à l'autre.

Le SNUipp-FSU est pourtant intervenu à maintes reprises et a d'ailleurs obtenu quelques bougés : la reconnaissance que les temps indiqués ne sont pas les temps réels de passation, la diminution du nombre d'exercices, la mise à disposition d'une version adaptable pour toutes les écoles, une conception différente du document remis aux familles, reposant sur les acquis déjà en place sans mention de score.

Mais ces modifications ne sont en rien suffisantes. Elles ne permettent pas de modifier en profondeur le sens de ces évaluations qui ne seront pas plus au service des élèves et des enseignants que les premières.

Le SNUipp-FSU continue donc à contester ces évaluations destinées avant tout à justifier la politique éducative ministérielle, engageant un pilotage du système par les résultats, des changements dans les programmes et des méthodes qui n'ont pourtant pas fait leurs preuves.

Des enseignantes et enseignants ont décidé de s'interroger, en équipes quand cela est possible, sur la finalité de ces évaluations et sur le rôle que le ministère entend leur faire jouer. Le SNUipp-FSU du Cantal soutient les personnels et les équipes qui, en conseil des maîtres, ont voté une motion de non-passation des évaluations de CP et a minima de non-remontée des résultats.

Le SNUipp-FSU du Cantal a été plusieurs fois contacté par des collègues subissant des pressions des IEN voire même directement de la DASEN. Alors qu'on attendrait de la hiérarchie un simple à rappel à l'ordre, nous assistons consternés à des attaques d'une rare violence.

Madame la DASEN a appelé individuellement les collègues sur leur temps de classe et même hors temps de classe sur leur téléphone personnel ! Des menaces très claires ont été prononcées à l'encontre des agents désobéissants. Les collègues sont infantilisés : on leur indique qu'ils n'ont pas à commenter, qu'ils n'ont pas leur mot à dire, qu'ils ne sont que des exécutants. Pire encore, Madame la DASEN n'hésite pas à attaquer leur compétence et leur professionnalisme sur la base du refus de faire passer les CP.

N'est-ce pas un comble qu'un enseignant, qu'une enseignante, ayant pris le temps d'analyser un outil, d'évaluer sa pertinence et capable d'argumenter soit traité(e) avec si peu de considération. La remise en question et le doute ne fondent-ils pas le travail enseignant ?

Le SNUipp-FSU du Cantal rappelle que les décisions des collègues sont réfléchies. Toute tentative d'intimidation individuelle, en plus du caractère immoral du procédé, est illégale.

Un courrier émanant du SNUipp-FSU national sera envoyé au ministre dénonçant les pressions de la hiérarchie. Les secrétaires généraux du SNUipp-FSU ont été saisis des pratiques inacceptables remontées du Cantal.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, nos respectueuses salutations.

*Stéphanie LAVERGNE*  
Co-secrétaire départementale

